



Dossier de presse

L'enseignement supérieur dans l'académie d'Amiens

Sommaire

- Les chiffres clés de l'enseignement supérieur dans l'académie d'Amiens
 - Les effectifs de l'enseignement supérieur
 - Les moyens attribués aux universités

- Panorama de l'enseignement supérieur dans l'académie d'Amiens
 - Les Universités en Picardie
 - Les Classes préparatoires aux grandes Ecoles
 - Les Sections de Techniciens Supérieurs
 - Les écoles d'ingénieurs de Picardie
 - Les écoles de commerce et de management de Picardie
 - L'Ecole supérieure d'art et de design

- L'actualité et les initiatives
 - Les nouvelles formations dispensées à l'UPJV
 - La convention entre l'UPJV et l'ESIEE
 - Le rapprochement des établissements
 - Le passage aux responsabilités et aux compétences élargies

- De meilleures conditions de réussite pour les étudiants
 - Admission postbac
 - Le plan de réussite en licence

- L'accompagnement des étudiants
 - Le CROUS de l'académie d'Amiens
 - Les aides sociales
 - Le logement étudiant
 - La restauration universitaire
 - L'international
 - L'action culturelle
 - Les offres d'emploi étudiantes

- Le dispositif de prévention contre la grippe A/H1N1
 - Informer la communauté universitaire et prévenir des risques de propagation du virus
 - Appeler à la vigilance
 - Assurer la continuité pédagogique et administrative

Les effectifs de l'enseignement supérieur

Etablissements		
Université de Picardie Jules Verne (UPJV)		23 000 *
Université de technologie de Compiègne (UTC)		3 713
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)		1 141
Sections de techniciens supérieurs (STS)		5 597
Ecole supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique (ESIEE)		338 **
Institut polytechnique LaSalle Beauvais (IPLB)		1 470
Ecole supérieure de chimie organique et minérale (ESCOM)		495
Groupe Sup de Co Amiens Picardie :		1 274
	Dont ESC Amiens Picardie	943
	ISAM	331
Ecole supérieure d'art et de design (ESAD)		154
Total Académie		37 182

* pour l'année universitaire 2008-2009

** hors étudiants de master qui s'inscrivent en octobre

Les moyens attribués aux universités

2009 est une année exceptionnelle au regard de l'importance des moyens supplémentaires qui sont consacrés aux réformes pour les mener à bien.

Le nouveau modèle d'allocation des moyens satisfait deux objectifs principaux :

- Il finance équitablement les missions de service public dévolues aux universités (**80% des moyens disponibles au niveau national sont répartis en fonction de critères relatifs à l'activité des établissements : étudiants présents aux examens pour l'activité d'enseignement, enseignants-chercheurs « publiants » pour l'activité de recherche**)
- Il valorise ensuite la performance (**20% des moyens alloués**)

L'Université de Picardie Jules Verne (UPJV)

L'Université d'Amiens qui relève du groupe des universités pluridisciplinaires avec santé, connaît, au seul titre du modèle d'allocation des moyens, une augmentation de **5,2%** de ses crédits (dotation globale de fonctionnement et contrat).

Les moyens complémentaires de mise en sécurité et d'accessibilité octroyés par le **Plan de relance** s'élèvent à **300 000 €**. Ces crédits s'ajoutent aux **1 050 000 €** déjà alloués pour la mise en sécurité et l'accessibilité pour les personnes handicapées en 2009.

Ces moyens s'inscrivent dans le cadre du schéma directeur national de mise en sécurité du parc immobilier qui devra être validé dès 2010. L'UPJV a bénéficié de 142 500 € de crédits pour établir, avec un bureau d'étude

spécialisé, le diagnostic, et pour appréhender le montant global des travaux et proposer un calendrier de réalisation selon l'urgence.

Par ailleurs, la ministre a souhaité que les IUT bénéficient de crédits pour la remise à niveau de leurs équipements; une somme de 232 558 € a été déléguée à l'UPJV.

De même, afin de sécuriser les équipements en WIFI, l'UPJV a obtenu 140 000 euros.

Au titre du **Plan pour la réussite en licence**, l'université a reçu une dotation de **1 521 013 €** soit + 5,6%.

Les deux enveloppes globales de crédits pour les indemnités des personnels non enseignants imputées sur les crédits d'Etat (titre 2) augmentent respectivement de **6,31%** pour le programme 150 "Formations supérieures et recherche universitaire" et de **8,41%** pour le programme 231 "Vie étudiante".

Il est important de remarquer, qu'en matière de crédits, les perspectives sur 2010 et 2011 sont favorables pour l'université. Sa subvention de fonctionnement devrait en effet augmenter de 27% sur la période 2009/2011, hors crédits de mise en sécurité.

L'Université de technologie de Compiègne (UTC)

L'université bénéficie d'une hausse de **1,8%** de ses crédits (dotation globale de fonctionnement et dotation contractualisée).

Dans le cadre du **Plan de relance** de l'économie, une somme de **5 M€** est attribuée à l'université pour des opérations lourdes de mise en sécurité en vue de la rénovation de l'enveloppe extérieure des bâtiments et des différents réseaux du centre de recherche situé sur le site de Royallieu.

L'UTC a également bénéficié de 140 000 € de crédits dans le cadre du plan de relance pour la mise en sécurité et l'accessibilité et de 105 000 € de crédits pour la sécurité des équipements en WIFI.

L'UTC établira son schéma directeur de sécurité avec un prestataire spécialisé ; 36 000 € ont été délégués.

Les deux enveloppes globales de crédits pour les indemnités des personnels non enseignants imputées sur les crédits d'Etat (titre 2) augmentent respectivement de **6,82%** pour le programme 150 "Formations supérieures et recherche universitaire" et de **10,41%** pour le programme 231 "Vie étudiante".

Constructions et premier équipement universitaires – Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013

Dans le cadre de la programmation des constructions et du premier équipement universitaires des CPER 2000-2006 et 2007-2013 (BOP 150), l'académie a obtenu **8 300 000 € en Autorisations d'Engagement** et **2 368 000 € en Crédits de Paiement**. Ces opérations sont programmées conjointement par l'Etat et le Conseil Régional de Picardie ; plusieurs d'entre elles bénéficient de financements complémentaires (autres collectivités locales et FEDER).

Par ailleurs, le plan de relance de l'économie a soutenu l'effort de l'Etat, dans le cadre des CPER, à hauteur de **3 994 000 € de crédits de paiement** (1 394 000 € pour le CNAM et 2 600 000 € pour l'UTC)

A noter : Dans le cadre du plan de relance, le CROUS a été doté de 1 050 000 € pour le logement étudiant.

Les Universités en Picardie

L'Université de Picardie Jules Verne (UPJV)

Université pluridisciplinaire avec santé. Elle a été créée en 1969, bien que l'enseignement universitaire soit présent à Amiens depuis 1804 avec l'École de santé d'Amiens.

L'Université de Picardie Jules Verne regroupe aujourd'hui environ 23 000 étudiants* (en formation initiale) sur six sites de la région picarde : Amiens, Saint-Quentin, Beauvais, Laon, Creil, Soissons-Cuffies. Elle comprend 11 facultés (dont 1 UFR) et 7 instituts. Elle comprend également 31 équipes de recherche reconnues dont 10 associées aux grands organismes (CNRS - INSERM - INERIS) et 2 écoles doctorales.

Les formations sont réparties de la façon suivante :

- Faculté des arts – Amiens – site des Teinturiers
- Faculté de langues et cultures étrangères – Amiens – site du Campus / antenne de Beauvais
- Faculté des lettres – Amiens – site du Campus
- Faculté de philosophie et sciences humaines et sociales – Amiens – site du Campus
- Faculté d'histoire et de géographie – Amiens – site du Campus / antenne de Beauvais
- Faculté de droit et de science politique – Amiens – pôle cathédrale
- Faculté d'économie et de gestion – Amiens – pôle cathédrale
- UFR des sciences – Amiens – pôle scientifique Saint-Leu / antenne de Beauvais
- Faculté de médecine – Amiens – pôle santé Saint-Charles
- Faculté de pharmacie – Amiens – pôle santé Saint-Charles
- Faculté des sciences du sport – Amiens – site Campus / Soissons -Cuffies
- Institut supérieur des sciences et des techniques (INSSET) – Saint-Quentin
- Institut d'administration des entreprises (IAE) – Amiens – pôle cathédrale
- Institut universitaire de technologie d'Amiens – Amiens – site campus
- Institut universitaire de technologie de l'Aisne – Saint-Quentin / Laon / Soissons-Cuffies
- Institut universitaire de technologie de l'Oise – Beauvais / Creil
- Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) – Amiens – pôle cathédrale
- Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) – Amiens, Beauvais et Laon -, école interne.

L'Université de technologie de Compiègne (UTC)

Université à dominante scientifique et technique de statut dérogatoire. Elle a été créée en 1972. Elle est implantée à Compiègne sur plusieurs sites (Centre Benjamin Franklin, Centre Pierre Guillaumat et Centre de recherches Royallieu).

L'Université de technologie de Compiègne délivre un diplôme d'ingénieur reconnu par la CTI. Elle regroupe pour sa formation ingénieur 3 190 étudiants répartis dans 6 départements (génie biologique, génie mécanique, génie des systèmes mécaniques, génie des systèmes urbains, génie informatique, génie des procédés industriels), ainsi que 18 étudiants en licence professionnelle, 190 étudiants en master et 275 étudiants en école doctorale.

Elle comprend également 9 unités de recherche dont 4 associées aux grands organismes (CNRS).

* pour l'année universitaire 2008-2009

Les Classes Préparatoires aux grandes Ecoles (CPGE)

7 lycées de l'académie accueillent 1 141 étudiants en CPGE dans 21 spécialités (2 dans l'Aisne – 2 dans l'Oise – 3 dans la Somme).

Les Sections de Techniciens Supérieurs (STS)

52 établissements publics et privés sous contrat de l'académie proposent 47 spécialités de Sections de Techniciens Supérieurs (18 dans l'Aisne – 19 dans l'Oise – 15 dans la Somme) et forment au total 5 597 jeunes.

Les écoles d'ingénieurs de Picardie

Outre l'UTC qui délivre des diplômes d'ingénieur, la Picardie compte 3 écoles d'ingénieurs : l'École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique d'Amiens (ESIEE-Amiens), l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais (IPLB) et l'École supérieure de chimie organique et minérale (ESCOM) regroupant plus de 2 300 étudiants.

L'École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique d'Amiens (ESIEE-Amiens)

L'ESIEE est une école d'ingénieurs consulaire, créée en 1992. Elle résulte de l'essaimage de l'ESIEE Paris. Implantée en centre ville (quai de la Somme), elle accueille 338 étudiants (hors étudiants de master qui s'inscrivent en octobre).

Trois « majeures » sont proposées :

- Génie des systèmes électriques
- Génie des systèmes de production
- Génie des réseaux informatiques et télécommunications

Par ailleurs, elle délivre un master spécialisé en ingénierie des affaires internationales, en partenariat avec l'Ecole supérieure de commerce d'Amiens-Picardie.

L'Institut polytechnique LaSalle Beauvais (IPLB)

L'IPLB est une école d'ingénieurs privée, relevant à la fois du ministère de l'agriculture et de la forêt et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, issue de la fusion à la rentrée 2007 de l'Institut supérieur agricole de Beauvais et de l'Institut géologique Albert-de-Lapparent (implanté précédemment en région parisienne).

Cet institut accueille 1 376 étudiants. Il compte 75 enseignants-chercheurs permanents.

Il délivre le diplôme d'ingénieur dans trois spécialités :

- agronomie,
- agroalimentaire et santé
- géologie (cette spécialité permet aussi d'obtenir un diplôme intermédiaire : diplôme de technicien supérieur, à l'issue de 3 ans, visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur).

L'Ecole supérieure de chimie organique et minérale (ESCOM)

L'ESCOM est une école d'ingénieurs privée reconnue par l'Etat, créée en 1957. Implantée depuis 50 ans en région parisienne, elle s'est installée à la rentrée 2008 à Compiègne, à côté de l'UTC, à laquelle elle est désormais rattachée (décret n°2008-1148 du 6 novembre 2008). Son projet pédagogique est centré sur la formation d'ingénieur généraliste. Elle accueille 495 étudiants.

Les écoles de commerce et de management de Picardie

Le groupe Sup de Co Amiens – Picardie comprend l'Ecole supérieure de commerce d'Amiens et l'Institut supérieur d'administration et de management. Implanté en centre ville (sur 2 sites), il accueille plus de 1 274 étudiants.

- ✧ **L'Ecole supérieure de commerce Amiens** Picardie (ESC Amiens Picardie) dispense une formation sur 3 ans conduisant à un diplôme visé par l'Etat et conférant à ses titulaires le grade de master. Elle accueille 943 étudiants.
- ✧ **L'Institut supérieur d'administration et de management (ISAM)** dispense une formation sur 3 ans tournée vers les PME/PMI et délivre un diplôme visé par l'Etat. Il accueille 331 étudiants.

L'Ecole supérieure d'art et de design

L'ESAD est un établissement public d'enseignement supérieur, régie d'Amiens Métropole, sous tutelle pédagogique du Ministère de la culture et de la communication. Elle fait partie du réseau des 59 écoles d'art du ministère de la culture. Sa spécificité est l'art graphique. Elle propose un enseignement à la communication graphique et visuelle et prépare au diplôme national d'arts plastiques (bac+3) et au diplôme national supérieur d'expression plastique (bac+5). Elle accueille 154 étudiants.

Les nouvelles formations dispensées à l'UPJV

En complément des 25 licences, 30 licences professionnelles et 18 masters (comprenant 54 spécialités "professionnelles" et/ou "recherche"), l'Université de Picardie Jules Verne propose de nouvelles formations lors de cette rentrée universitaire 2009-2010.

Nouveaux diplômes ou capacités habilités par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

- la licence professionnelle « Automatique et informatique industrielle - Robotique et vision industrielle » (UFR des Sciences - IUP Génie Electrique et Informatique Industrielle)
- la capacité d'orthophonie, formation en quatre années dispensée à la faculté de médecine. 30 places ouvertes
- la capacité d'orthoptie, formation dispensée en trois ans à la faculté de médecine. 15 places ouvertes.
- la réouverture à l'antenne universitaire de Beauvais de la licence professionnelle "Accueil professionnalisé des publics à besoins spécifiques"

L'apprentissage du chinois

La faculté de langues et cultures étrangères introduit le chinois dans son offre de formation pour les licences « littérature, langues, civilisations étrangères » (LCE) et « langues étrangères appliquées » (LEA) en tant que langue « C ».

Ces deux cursus comportent obligatoirement l'étude de deux langues (A et B). Dans le cadre des unités d'enseignement (UE) optionnelles, l'étude d'une troisième langue (C) est possible et peut être débutée à l'UPJV. Aux langues classiques s'ajoutent l'arabe, l'hébreu, le catalan, le néerlandais et le chinois.

La convention entre l'UPJV et l'ESIEE

Rattachement de l'École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique (ESIEE) à l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV)

L'UPJV assure la formation de scientifiques au niveau Licence, Master et Doctorat, l'ESIEE, établissement d'enseignement supérieur consulaire, forme des ingénieurs du génie électrique. Ces deux établissements, entendent développer leur coopération conformément aux dispositions de l'article L 719-10 du code de l'éducation. Il permet la conclusion de convention de coopération entre un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (UPJV) et un autre établissement public ou privé (ESIEE), en préservant l'autonomie et le caractère propre de chacun.

Ce rattachement permettra d'offrir aux étudiants des deux établissements un choix de formation plus diversifié ainsi que de constituer, face à la concurrence internationale et avec le soutien de l'Etat, un important pôle d'enseignement et de recherche, dans notamment les domaines des sciences de l'ingénieur et des sciences et technologies de l'information et de la communication.

Le rapprochement des établissements

Projet de pôle de recherche et d'enseignement supérieur PRES entre l'université de Picardie Jules Verne (UPJV) et l'université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)

Les présidents de l'UPJV et de l'URCA, réunis à Reims le 23 juin 2009, ont fait part de leur volonté de créer un pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), comme l'y autorise la loi de programmation du 18 avril 2006 sur la recherche.

Un avant projet sera présenté aux conseils centraux des établissements avant la fin de l'année 2009.

Ce PRES permettra de conduire des projets d'intérêt commun et sera un instrument de mutualisation d'activités et de moyens, ainsi que de promotion et de lisibilité à l'international.

Projet regroupant à l'heure actuelle l'UPJV et l'URCA, ces 2 universités peuvent y associer d'autres établissements d'enseignement supérieur, des organismes de recherche, publics ou privés, et choisir de doter ou non celui-ci d'une personnalité morale.

Projet de rapprochement entre les trois universités de technologie françaises : l'université de technologie de Compiègne (UTC), l'université de technologie de Troyes (UTT) et l'université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM)

Au cours de l'été 2009, les trois universités de technologie ont fait part de leur projet de rapprochement à Valérie PECRESSE, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce projet aboutirait à la création d'un nouveau type de campus technologique permettant un ancrage local et international fort.

Un projet élaboré sera soumis à la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche dès le mois de décembre 2009.

Ces trois universités proposent une offre de formation diversifiée. Elles forment des ingénieurs mais les étudiants peuvent également y préparer des licences professionnelles, des masters et des doctorats. Une grande part de leur activité est tournée vers la recherche technologique.

Le passage aux responsabilités et aux compétences élargies

Passage à l'autonomie le 1^{er} janvier 2010 pour l'université de technologie de Compiègne (UTC)

A l'issue de l'audit réalisé au cours du premier trimestre 2009, l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR), a rendu un avis favorable au passage à l'autonomie de l'UTC dès 2010. Elle aura ainsi de nouvelles responsabilités en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines. Elle sera en particulier dotée d'un budget global incluant la gestion des emplois et de la masse salariale de l'établissement.

L'UTC fait partie des 33 universités qui passeront aux responsabilités et compétences élargies en 2010.

Audit de l'université de Picardie Jules Verne pour un passage à l'autonomie le 1^{er} janvier 2011

En vue du passage au Régime des Compétences Elargies (RCE), qui doit intervenir au 1^{er} janvier 2011, un audit de l'Inspection Générale de l'Admission Nationale et de la Recherche (IGAENR) interviendra entre décembre 2009 et février 2010. Cet audit a pour but d'accompagner l'université dans sa préparation à l'exercice de ses nouvelles responsabilités et compétences.

L'UPJV fait partie de la troisième vague d'audits qui concerne 19 universités ayant demandé leur passage à l'autonomie soit en 2011 soit en 2012.

Admission postbac

Les inscriptions sur le site admission-postbac

79% des élèves de l'académie ont formulé des vœux pour l'enseignement supérieur sur le site admission-postbac. Les jeunes picards n'ayant pas utilisé le site admission-postbac avaient, pour la majorité d'entre eux, le projet d'intégrer une formation non gérée sur le site. C'est le cas notamment des formations des secteurs social et paramédical (Infirmiers, Educateur spécialisé, Assistant de service social...) dont le recrutement se fait par concours.

En moyenne, chaque élève de l'académie a posé sa candidature dans plus de 4 formations. Sachant que le nombre de vœux autorisés est bien supérieur (jusque 36) cela dénote, pour nos élèves, d'un projet d'études réfléchi et motivé.

Des taux d'inscription différents en fonction du baccalauréat d'origine...

Le nombre de bacheliers inscrits sur le site, ceux-là même qui ont choisi de poursuivre des études supérieures, a augmenté significativement par rapport à la session 2008 (+1000 candidats environ), en particulier pour les bacheliers généraux et les bacheliers professionnels.

Les bacheliers généraux ont davantage utilisé le portail unique cette session (à hauteur de 94.8%, soit +1250 candidats environ par rapport à 2008) car toutes les grandes filières y étaient gérées (ex : l'année passée, toutes les licences et notamment celles de l'UPJV n'y étaient pas gérées).

Quant aux bacheliers professionnels, ils ont été plus de la moitié (52.8%) à formuler des vœux pour poursuivre dans l'enseignement supérieur. Leur souhait d'accéder à un niveau supérieur au baccalauréat est relativement récent, l'obtention du baccalauréat professionnel correspondant majoritairement à l'entrée dans la vie active auparavant. Le travail mené par les équipes éducatives sur l'ambition des élèves des voies professionnelles se concrétise ici très clairement.

Enfin, les bacheliers technologiques, bien que moins nombreux que les bacheliers généraux, sont également très majoritaires dans le souhait de poursuivre leurs études après le baccalauréat (87.7% d'entre eux ont formulé des vœux sur le portail).

Il est à noter que les formations du supérieur relevant de l'alternance sont souvent gérées en dehors du site et peuvent, elles aussi, expliquer que 100% des élèves de terminale (notamment des voies professionnelles et technologiques) n'aient pas utilisé le portail.

Des différences notables quant aux vœux sélectionnés...

Les filières les plus demandées par les bacheliers généraux sont les licences (38%), puis les STS (19.9%) et les DUT (19.78%). Viennent ensuite les CPGE (16.9%). Les Ecoles d'Ingénieurs sont sélectionnées à hauteur de 2%.

Pour les bacheliers technologiques, les filières les plus demandées sont les Sections de Techniciens Supérieurs (70.2%), suivies des DUT (16.7%). Les Licences sont demandées par 9% des élèves des filières technologiques contre 1% pour les CPGE.

Les demandes des bacheliers professionnels sont essentiellement des STS (89.2%). 5.6% des élèves des filières professionnelles ont candidaté en DUT et 3.7% en Licences.

L'orientation active

Du côté de l'université...

Le site admission-postbac propose aux universités de gérer l'orientation active sur le site. Deux modules sont disponibles : l'orientation sollicitée (OS) et l'orientation pour tous (OT). « L'orientation sollicitée » consiste à laisser les candidats demander un avis sur leur candidature et « l'orientation pour tous » permet à tous les candidats à une L1 d'obtenir un avis.

L'Université de Picardie Jules Verne avait choisi « l'orientation pour tous ».

Dans l'académie, près de 4380 candidats à une licence ont obtenu un avis d'orientation (*chiffres APB – Juin 2009*). L'avis personnalisé, basé sur les résultats du jeune, son baccalauréat d'origine et son projet professionnel ou d'études, pouvait être :

- Avis favorable
- Avis avec recommandation
- Préconisation d'une autre orientation

Et, dans tous les cas, le candidat ainsi informé sur ses possibilités de réussite choisit de s'inscrire ou non dans la filière de son choix.

Du côté des lycées...

Dans le cadre de l'orientation active, le rectorat a mis en place une fiche de formalisation de l'avis du conseil de classe du 2^{ème} trimestre de terminale (pour les établissements publics).

Remis à chaque élève de terminale, cet avis a pour objectif de conforter le jeune dans ses choix, de lui indiquer qu'un projet plus ambitieux pourrait être envisagé mais aussi de l'avertir quand le choix d'étude est mal adapté afin qu'il reconsidère son projet avec, notamment, un conseiller d'orientation-psychologue.

D'autres dispositifs d'information et de conseil sont proposés aux jeunes picards dans le cadre de l'orientation active :

- le forum du lycéen à l'étudiant,
- le livret pour préparer l'après bac,
- les journées portes ouvertes des établissements,
- la plateforme « mon orientation en ligne »...

Les admissions dans les formations académiques

Selon les filières, une diminution des candidatures a été constatée. Les BTS du domaine de la production, par exemple, sont globalement moins demandés que les formations du domaine des services. Le BTS Assistant Manager a lui aussi connu moins de candidatures.

Pour les CPGE, ce sont les filières scientifiques qui ont connu une légère baisse des demandes.

Il y a donc en cette rentrée 2009 des places encore disponibles dans certaines de nos formations académiques et la procédure complémentaire ne se terminera que le 30 septembre. L'académie d'Amiens promeut la poursuite d'études de ses bacheliers et encourage les élèves sans admission à se positionner sur ces places vacantes.

Le plan réussite en licence

Le plan « réussite en licence » est issu de la concertation engagée dans le cadre du chantier « réussir en licence et lutter contre l'échec à l'université » avec la communauté universitaire au moment de la discussion sur le projet de loi relatif aux libertés et responsabilités des universités (LRU).

Fondement et objectifs :

Ce plan a pour ambition de **diviser par deux le taux d'échec en première année en 5 ans**, de **faire de la licence un vrai diplôme national qualifiant d'insertion ou de poursuite d'études** et d'**atteindre ainsi l'objectif de 50 % d'une classe d'âge au niveau licence**. Un étudiant sur deux échoue aujourd'hui en fin de première année.

Sur 5 ans, un effort de 730 millions d'euros cumulés sera consacré à cette réforme au niveau national.

Ce plan repose sur **trois piliers** :

- Rénover le contenu de la licence générale de l'université pour l'inscrire dans la logique d'une maîtrise progressive des connaissances et des compétences
- Mettre en œuvre l'orientation et l'accompagnement des étudiants
- Mobiliser les filières professionnelles courtes pour la réussite de tous les étudiants

Les universités ont favorisé, dans la réforme de leur licence, cinq « dispositifs innovants ». Elles sont ainsi nombreuses à expérimenter une véritable préentrée, qui permet un accueil personnalisé, des modules de mise à niveau ciblés en fonction des bacs d'origine et des filières choisies et enfin de petits groupes d'enseignement et des horaires augmentés. Les universités ont également mis en place des enseignants référents et du tutorat par des étudiants.

Le plan réussite en licence de l'UPJV

comprend des dispositifs communs aux composantes :

- enseignants référents : ils coordonnent les activités de tuteurs étudiants, organisent des rencontres avec les étudiants dont ils suivent la progression, conseillent les étudiants sur le choix des unités d'enseignement (UE) optionnelles
- tutorat individuel pour les étudiants de 1^{ère} année de licence, anciens lycéens suivis dans le cadre du programme « égalité des chances »
- généralisation du certificat informatique internet (C2i) à l'intégralité des étudiants de 1^{ère} année de licence depuis la rentrée 2008
- généralisation d'un module obligatoire d'initiation aux outils et ressources documentaires pour tous les étudiants de 1^{ère} année de licence depuis la rentrée 2008
- généralisation de l'orientation active à toute les composantes durant l'année universitaire 2008-2009
- mise en place d'un statut de l'étudiant dispensé d'assiduité (étudiants salariés, étudiants ayant charge de famille, étudiants handicapés, ayant un grave problème de santé, étudiants sportifs de haut niveau)

ainsi que des dispositifs spécifiques à certaines composantes :

- tutorat réalisé par des étudiants
- travaux dirigés ou travaux pratiques renforcés et spécifiques
- examens blancs, khôles
- séances de révision avant les deuxièmes sessions
- conférences de méthodologie
- ateliers d'expression écrite et orale
- cours de soutien et cours de culture générale.

Le CROUS de l'académie d'Amiens

Le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) est chargé de favoriser l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants des établissements d'enseignement supérieur. Pour mener à bien sa mission, il propose différents services, parmi lesquels les plus représentatifs concernent les bourses, le logement, la restauration, la culture, et l'emploi étudiant.

Le CROUS d'Amiens-Picardie est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Il est placé sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur. Il fait partie d'un réseau de 28 CROUS coordonné par un centre national, le CNOUS. Les services centraux sont situés à Amiens et une antenne administrative basée à Compiègne a été constituée pour accompagner le développement de l'enseignement supérieur dans l'Aisne et l'Oise. Sa politique est définie par un conseil d'administration présidé par le Recteur d'académie et mis en œuvre par le directeur.

Etablissement de proximité avec les étudiants, le CROUS d'Amiens-Picardie propose tout particulièrement deux services à leur écoute :

- Les assistants sociaux reçoivent les étudiants en difficulté sociale, familiale, financière ou administrative. Ils les informent, conseillent et orientent pour les aider à s'adapter à la vie universitaire.
- Une cellule d'aide psychologique, la CAPE, est animée par deux psychologues qui reçoivent gratuitement les étudiants qui souhaitent consulter.

Les aides sociales

Le CROUS gère essentiellement les aides financières du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La ministre de l'enseignement supérieur avait fixé pour objectif aux CROUS de réussir à payer au moins 60 % des boursiers au 1^{er} octobre 2008. Le CROUS d'Amiens-Picardie a largement dépassé cet objectif puisque 71 % des boursiers ont été payés à cette date, soit 7928 personnes.

L'aide à la masterisation (nouveau 2009)

A compter de cette rentrée 2009, tous les étudiants en master 2, inscrits en même temps à l'IUFM ont droit à l'aide à la masterisation.

4 cas sont distingués :

- Cas 0 : Tous les boursiers échelon 0, qui font la demande d'aide, passent à échelon 1 et bénéficieront donc d'une bourse annuelle de 1445 €.
- Cas 1 : Les meilleurs étudiants boursiers de l'échelon 0 à l'échelon 6 toucheront 2500 € de plus.
- Cas 2 : Les meilleurs étudiants boursiers de l'échelon 0 à l'échelon 6 bénéficiant d'une aide au mérite toucheront 700 € supplémentaires par an (non cumulable avec le cas 1).
- Cas 3 : Les meilleurs étudiants non boursiers dont le revenu familial est compris entre 32 000 et 60 000 € toucheront 1250 € par an.

En Picardie, 310 aides sont disponibles. La demande est à formuler par l'intermédiaire d'un dossier spécial à retirer à l'IUFM.

La bourse sur critères sociaux

Bilan 2008-2009

Attribuée après examen des revenus et des charges de la famille (dossier social étudiant – DSE), elle a bénéficié à 12553 étudiants en 2008-2009 dans l'académie d'Amiens.

Suite à la réforme de l'échelon 0 en décembre 2008 (plafond de ressources permettant de devenir boursier, élevé de 27000 € à 32440 €), ce sont 500 étudiants supplémentaires en Picardie qui ont pu entrer dans le dispositif. Par ailleurs, le ministère a accordé une aide exceptionnelle, égale à un mois de bourse supplémentaire, aux étudiants boursiers dont les examens avaient été repoussés au mois de juillet ou au mois de septembre. Ainsi 3404 aides exceptionnelles ont été versées pour un montant total de 1 165 519,38 €.

Tendance 2009-2010

20 373 dossiers ont été saisis soit 6,2 % de plus qu'en 2008 dont 15 396 ont déjà été examinés et validés. Cette augmentation de la demande intègre en partie la gestion nouvelle des bourses du ministère de la Culture ainsi que des écoles de notariat.

Le CROUS apparaît ainsi de plus en plus comme le guichet unique des aides sociales étudiantes.

Pour cette rentrée, le barème des bourses a été revalorisé :

Les bourses des échelons 1 à 5 bénéficient d'une hausse de 1,5 % soit une augmentation annuelle comprise entre 18 et 63 €.

Les bourses de l'échelon 6 bénéficient d'une hausse de 3 % soit une augmentation de 128 € par an.

Montant des aides pour 2009-2010

Taux annuel	Echelon 0	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
Montant de la bourse	0€	1445 €	2177 €	2790 €	3401 €	3905 €	4140 €

Echelon 0 : exonération du paiement des droits universitaires dans les établissements publics et du paiement de la cotisation à la sécurité sociale étudiante

L'aide au mérite

Elle est accordée en complément aux lycéens bacheliers mention « très bien », futurs étudiants boursiers, qui s'inscrivent dans l'enseignement supérieur ainsi qu'aux étudiants boursiers « lauréats » à la fin de la licence – c'est-à-dire faisant partie des 20 % des meilleurs de chaque diplôme et inscrits en master.

Cette aide d'un montant de 1800 € par an, versée en 9 mensualités, a concerné 193 étudiants picards en 2008-2009.

L'aide à la mobilité internationale

Elle est accordée en complément aux étudiants boursiers effectuant entre 2 et 9 mois d'études à l'étranger dans le cadre de leur cursus.

Cette aide d'un montant de 400 € par mois, ne concerne que les étudiants de l'UPJV et de l'UTC et a été versée à 113 étudiants picards en 2008-2009.

Le FNAU (Fonds National d'Aide d'Urgence)

Ce fonds permet au CROUS d'attribuer des aides d'urgence annuelles (étudiants en situation d'indépendance financière avérée vis-à-vis de la famille ou en reprise d'études) et des aides d'urgence ponctuelles (étudiants en détresse financière). Les demandes sont examinées par une commission après étude des dossiers par le service social du CROUS.

En 2008-2009, 196 aides annuelles ont été attribuées ainsi que 972 aides ponctuelles.

Le budget 2009 du FNAU, financé par l'Etat, s'élève à 1 113 171 €. Il est prévu une augmentation de 10 % pour 2010.

NB : le conseil régional de Picardie participe à l'alimentation de ce fonds d'urgence à hauteur de 100 000 € en 2009. Les chiffres ci-dessus concernent les FNAU financés sur fonds Etat.

La compensation pour les étudiants handicapés maintenue

Le point de charge « étudiant handicapé » a été supprimé dans le cadre de la réforme des bourses de 2008. Cependant les étudiants qui en bénéficiaient avant la réforme continuent à voir ce point pris en compte dans le calcul de leur bourse. (1 étudiant concerné en Picardie).

Les prêts étudiants :

Afin de permettre aux étudiants de diversifier les sources de financement de leur vie étudiante, l'Etat a créé un fonds de garantie « prêts étudiants ».

Grâce à cette garantie, certaines banques peuvent accorder un prêt d'un montant maximum de 15 000 € à tous les étudiants de moins de 28 ans, français ou ressortissant de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, sans conditions de ressources, sans caution parentale ou d'un tiers.

La possibilité de remboursement différé (partiel ou total) après l'obtention du diplôme est également laissée au choix de l'étudiant emprunteur. Les taux d'intérêt et modalités de prêt sont variables selon les organismes bancaires.

Le logement étudiant

Le CROUS d'Amiens-Picardie gère 28 résidences réparties dans 5 villes universitaires de l'académie : Amiens, Beauvais, Compiègne, Creil et Saint-Quentin.

L'offre de logements

Le CROUS propose 3436 logements et 3937 lits.

Les logements proposés vont de la chambre de 9 m² au T3.

Le plan Anciaux : objectifs atteints

Depuis 2004, 1189 chambres ont été rénovées et 664 logements neufs construits.

Le CROUS poursuit cependant son effort de rénovation et de construction, compte tenu de la particularité de la situation sociale des étudiants picards :

- Une réflexion sur le devenir des bâtiments A et B de la résidence du Bailly est en cours.
- Deux nouvelles résidences situées en plein centre ville d'Amiens sont prévues à court terme.
- A Compiègne, la résidence Roberval (400 chambres) sera prochainement en réhabilitation (phase APD en cours). Le début des travaux est prévu en juin 2010.
- Les nouvelles constructions ou les réhabilitations incluent la problématique du développement durable : 4 résidences sont équipées de panneaux solaires photovoltaïques et la résidence des Peupliers à Compiègne est construite en modules de bois.

De même, tous les travaux menés intègrent la problématique de l'accessibilité des handicapés.

L'accès au logement

Les logements du CROUS sont attribués en priorité aux étudiants boursiers sur critères sociaux, aux étudiants bénéficiant d'une convention passée avec leur établissement d'enseignement et enfin aux étudiants non boursiers.

Tous les logements donnent droit à une aide de l'Etat (APL ou ALS) attribuée en fonction de la situation personnelle de l'étudiant.

L'accès au logement étudiant est favorisé par le LOCAPASS (avance gratuite du dépôt de garantie et caution solidaire) ainsi que le fonds de garantie du conseil régional géré par le CROUS (caution solidaire).

Le logement en ville

Le CROUS propose également des offres de logement chez des particuliers, des annonces vérifiées par ses services. Les propriétaires s'engagent à respecter la « charte de qualité pour le logement en ville » pour bénéficier du label CROUS.

Actuellement 144 offres sont visibles.

La restauration universitaire

Le CROUS gère 7 restaurants universitaires et 10 cafétérias installés sur les principaux sites universitaires de l'académie. Le tarif étudiant pour un repas complet (entrée, plat chaud, fromage et dessert) est passé de 2,85 € à 2,90 € pour l'année universitaire 2009-2010.

L'objectif du CROUS est de maintenir une prestation sociale tout en diversifiant les prestations.

Une fréquentation à la hausse

En 2008, le CROUS d'Amiens Picardie a connu l'augmentation de fréquentation la plus importante de France : + 160 000 repas servis soit + 17 % en chiffre d'affaires. Cette tendance a été interrompue par les perturbations universitaires du 1^{er} semestre 2009.

Nouvelles structures et réaménagements

Afin d'attirer toujours plus d'étudiants et d'accompagner le développement de certains sites universitaires, des points de restauration sont réaménagés ou créés :

- En cette rentrée, à Compiègne, la cafétéria du Port à Bateaux ainsi que la cafétéria le Magellan (repris en gestion par le CROUS récemment) ont été complètement restructurées (nouvelles cuisine et salle à manger, nouveau mobilier ...) avec le soutien financier ou logistique du CROUS, de la Région et de l'UTC.
- De même des travaux de réaménagement vont avoir lieu au restaurant du Jeu de Paume à Beauvais à la Toussaint (financement CROUS).
- En janvier 2010, un restaurant de 210 places va ouvrir ses portes à Laon dans le cadre du contrat de projets.
- Enfin, en 2010, le restaurant du Bailly sera également partiellement rénové avec le soutien de la Région.

Tous ces travaux intègrent le souci de l'accessibilité des handicapés.

Un fort partenariat avec le conseil régional de Picardie

Le CROUS et la Région sont partenaires afin de favoriser la fréquentation des restaurants universitaires par les étudiants picards.

Le conseil régional attribue 100 repas gratuits par année universitaire aux étudiants boursiers des échelons les plus élevés. Les étudiants en difficulté ne correspondant pas à ces critères peuvent demander à bénéficier de cette aide lors d'un entretien avec un assistant social du CROUS. Cette aide est gérée par le CROUS.

De plus, le CROUS a mis en place une action de fidélisation des étudiants : ceux ayant consommé 30 repas en restaurant universitaire (repas sur chaîne traditionnelle à 2,90 €) bénéficient d'un repas gratuit.

La carte multiservice Caméléon

Elle sert à payer les repas et les achats en restaurant ou cafétéria par l'intermédiaire d'un porte monnaie électronique Moneo inclus.

Elle est intégrée à la carte des étudiants inscrits à l'UPJV, Sup' de Co, l'ESIEE, l'UTC et Lasalle Beauvais.

La région Picardie est également partenaire de cette opération.

L'international

L'accueil d'étudiants étrangers

Le CROUS a pour mission de favoriser l'accueil des étudiants étrangers :

Il participe à la mise en place d'un guichet spécifique d'accueil UPJV/CROUS à la rentrée.

Près de 36 % des résidents du CROUS sont des étudiants étrangers. Des conventions de réservation de logement sont passées avec les établissements d'enseignement pour de nombreux étudiants étrangers.

Le partenariat avec le Studentenwerk de Thuringe (équivalent du CROUS en Allemagne)

Une convention de jumelage a été signée entre les deux établissements. Dès l'automne 2009, des échanges de personnels sont organisés pour partage d'expériences professionnelles (accueil de cuisiniers au restaurant universitaire de Compiègne et départ en Thuringe de personnels français travaillant en comptabilité et passation de marchés), en attendant des échanges d'étudiants.

Des cours d'allemand sont également prévus pour les personnels.

L'action culturelle

Le CROUS favorise les pratiques artistiques et soutient la création étudiante. Depuis 2007, il a pu développer ces activités dans l'académie, hors d'Amiens, notamment grâce au soutien financier du conseil régional de Picardie.

Les ateliers de pratiques artistiques

Encadrés par des professionnels, ils sont organisés à Amiens (théâtre, arts plastiques, Musique Assistée par Ordinateur, vidéo-photo, danse africaine et écriture), à Beauvais (théâtre), et Compiègne (arts plastiques).

Une programmation adaptée aux étudiants

Est favorisée la programmation d'expositions, de pièces de théâtres ainsi que de concerts d'étudiants repérables grâce à un logo spécial « Talent étudiant ». Pour ce dernier trimestre, par exemple à Amiens, sur 18 événements organisés, 10 sont proposés par des étudiants.

Dans le cadre du partenariat avec la Région et l'UPJV, des activités culturelles vont être mises en place à Creil pour la première fois cette année (expositions à l'IUT).

Une nouvelle salle de spectacle

Dans la perspective de travaux dans la résidence abritant la salle de spectacle du CROUS, une nouvelle salle est en cours de réalisation à la résidence du Castillon (Amiens nord). Moderne et équipée, elle accueillera en priorité la création étudiante. Cette salle a été financée par le CROUS, le CNOUS, le CROUS ainsi que par le Conseil Régional de Picardie.

Les concours

Le CROUS organise également des concours : de nouvelle, photo, film court et bande dessinée dont le thème commun pour 2010 est « Peur ». Sont proposés également aux étudiants un tremplin musical, « Musiques de R.U » et un concours de danse. En 2009, le groupe amiénois « The Violent Scaredy Cats » est arrivé second de la finale nationale de Musiques de R.U.

Culture-ActionS

Ce dispositif permet de soutenir financièrement des projets étudiants dans les domaines culturel, sportif, citoyen

....

Les offres d'emplois étudiantes

La cellule « jobs » du CROUS recueille des offres d'emplois auprès des entreprises et des particuliers. Les étudiants peuvent consulter gratuitement ces annonces sur le site du CROUS.
Pour 2008-2009, 232 offres ont été proposées.

Informar la communauté universitaire et prévenir des risques de propagation du virus

Le ministère a lancé une campagne d'information et de prévention à destination de l'ensemble de la communauté universitaire (personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, étudiants). Elle est destinée à sensibiliser aux gestes d'hygiène essentiels permettant de lutter contre la propagation du virus et d'assurer ainsi la meilleure protection de chacun :

- Un flyer « INFO - grippe A/H1N1 », présentant toutes les informations pratiques nécessaires et précisant la conduite à tenir (*règles élémentaires d'hygiène, conduite à tenir en cas de symptômes, appel à la responsabilité et à la solidarité des étudiants et des personnels pour respecter les consignes et prescriptions, les contacts utiles...*) est diffusé à l'ensemble des étudiants, enseignants et personnels de l'académie.
- En plus de cette information individuelle, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en lien avec l'Institut national d'éducation et de prévention pour la santé (INPES), met à disposition des établissements des affiches rappelant les consignes d'hygiène à respecter pour limiter les risques de transmission.

Appeler à la vigilance

Il est recommandé aux personnes ressentant des symptômes de la grippe A/H1N1 (fièvre > 38°, ou courbatures, ou grande fatigue notamment, et toux ou difficultés respiratoires) d'appeler et de consulter leur médecin traitant. Il est demandé à tous de faire preuve d'une vigilance accrue, tout particulièrement auprès des sujets sensibles (par exemple : asthmatiques, femmes enceintes), afin de réagir au plus vite en cas de symptômes compatibles avec un syndrome grippal.

Conformément à l'avis de l'Institut de veille sanitaire, les cas groupés d'étudiants ou de personnels malades seront appréciés au regard des spécificités de l'enseignement supérieur (universités étendues sur plusieurs sites, sites ouverts, public adulte et autonome plus sensible aux mesures d'hygiène et de précaution...).

Ainsi en fonction de la situation, les décisions de fermeture et de réouverture des établissements seront prises au cas par cas par le Préfet, en concertation avec le Recteur de l'Académie, les instances sanitaires et les chefs d'établissement.

Assurer la continuité pédagogique et administrative

Un plan d'organisation et de continuité des activités de l'UPJV en cas de pandémie grippale a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 11 septembre 2009. Il ne sera activé qu'en cas de fermeture de l'établissement, décidée par le Préfet.

Récapitulatif du plan d'action contre la pandémie grippale

Décembre 2008	La circulaire sur le plan ministériel de lutte contre la pandémie grippale est adressée aux chefs d'établissement
Juin 2009	Les infrastructures et les ressources numériques sont recensées par les établissements d'enseignement supérieur
Juillet 2009	Le ministère a adressé un plan de continuité « type », inspiré des meilleurs plans de continuité existants à chaque président d'université afin que leur établissement se dote d'un plan de continuité administrative et pédagogique Les chefs d'établissement doivent tenir informés les personnels et les étudiants des mesures mises en œuvre dans le cadre des plans de continuité
Août 2009	Un vade-mecum est adressé aux chefs d'établissement Intervention de la Ministre devant les présidents d'université, les directeurs des écoles d'enseignement supérieur et les recteurs sur la préparation des établissements à la pandémie grippale A/H1N1
Septembre 2009	La Ministre a réuni successivement les organisations étudiantes et les syndicats représentatifs des enseignants-chercheurs et des personnels afin de faire un point sur les dossiers de rentrée, dont les mesures de prévention contre la grippe A/ H1N1 Réunion de formation et d'échange de bonnes pratiques des universités pour assurer la continuité pédagogique